

Délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les territoires – Création du Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Monsieur le Président,

Cher-es collègues,

Refonder le cadre de contractualisation qui lie depuis de nombreuses années le Conseil Régional avec les agglomérations, les pays, était une demande de notre groupe.

Notre groupe a fortement critiqué les « Contrats de développement », signés entre les grandes agglomérations et la Région dès 2009, compte tenu de leur faible lien avec les politiques régionales. La Région apparaissait comme un guichet et les élu-es locaux venaient faire leurs courses avec des projets sans aucun lien avec les orientations d'aménagement prônées par le Conseil Régional. Je pense par exemple aux fameux 10M€ de la Région en faveur du Stade Vélodrome, ou aux ronds-points dans telle ou telle ville.

Nous allons donc ENFIN en sortir.

Pour d'autres partenaires en revanche, je pense aux « Pays », futurs pôles d'équilibre territoriaux, ce nouveau cadre s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2007.

Le « Contrat régional d'équilibre territorial », dont nous votons la création aujourd'hui, vise à proposer une nouvelle génération de contrats avec les agglomérations, les Pays, les intercommunalités. Les Parcs Naturels Régionaux font eux l'objet d'un cadre spécifique.

La Région souhaite faire se rencontrer les politiques régionales et les besoins des territoires dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT), que nous avons discuté, amendé, dont nous avons voté les ambitions.

Nous franchissons un palier par l'adoption de ce rapport et déclinons en partie ce qu'est une politique d'aménagement du territoire. Le progrès est notable. Nous serons plus lisibles et compréhensibles dans notre soutien. Nous pouvons nous féliciter que ces contrats territoriaux ne ressembleront pas aux contrats clientélistes de M. Guérini.

Au contraire, nous nous réjouissons que ces nouveaux contrats affichent une ambition de transition écologique et énergétique, de maîtrise de l'étalement urbain, d'un aménagement soutenable et solidaire du territoire, d'un développement économique créateur d'emplois et de lien social. Sans nul doute, notre groupe a travaillé.

Cependant, nous faisons quelques critiques.

D'abord sur la méthode.

Pourquoi n'avons-nous pas été capables d'anticiper plus tôt ces contrats pour mettre en place une véritable **concertation** avec les territoires ? Aller à leurs devants, expliquer les enjeux régionaux et discuter leurs déclinaisons locales, recueillir la parole de celles et ceux qui font le lien entre les besoins des habitants et les réponses apportées, bref co-construire pour aboutir à des contrats qui ne soient pas plaqués mais véritablement discutés !

Notre groupe avait proposé cette méthode, pour ne pas lancer une politique de contractualisation en fin de mandat.

Nous insistons pour que la participation citoyenne figure dans ces nouveaux contrats avec, notamment, une pleine implication des conseils de développement.

Au niveau de l'organisation des territoires, aucune solution n'est réellement privilégiée. Des chevauchements perdurent entre parcs naturels, communautés d'agglomération, pays... Notre collectivité régionale n'a donc pas encore réussi à affirmer politiquement les

territoires pertinents de contractualisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors que d'autres régions ont défini leur maille depuis longtemps, alors que le SRADDT fait des propositions, nous nous tardons.

En conclusion, nous avons besoin de territoires forts capables de porter des projets structurants. Le préfet Cadot (à vos côtés M. le Président) observait, en introduction de la Conférence régionale sur la transition énergétique qui se tenait ce lundi, le niveau de maturité de certains territoires, qui abordent les questions énergétiques dans la totalité de leurs projets.

Oui, nous pouvons faire confiance aux territoires pour décliner les enjeux régionaux, faire vivre nos priorités, et trouver, en concertation avec la Région, les bonnes échelles. Mais ça ne s'improvise pas, ça ne se décrète pas.